

Hôpitaux : les femmes en force

Autor(en): **pbs**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et les organisations d'étudiants — font valoir qu'elle risque de remettre en cause les avantages acquis, d'aggraver les disparités régionales et d'accentuer les difficultés des cantons faibles.

« QUATRE SEMAINES DE VACANCES POUR TOUS »

L'initiative sur les vacances lancée par le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse, appuyée par plus de 122 000 signatures, pose pour principe que tous les travailleurs ont droit à quatre semaines de vacances par an et à cinq semaines au moins jusqu'à l'âge de 20 ans et depuis la 40^e année. Elle donne en outre aux cantons la possibilité d'édicter des réglementations plus avantageuses. Elle prévoit enfin de s'appliquer aux fonctionnaires, les travailleurs des services publics.

Le Conseil fédéral, suivi du reste par la majorité des parlementaires, propose au peuple et aux cantons de rejeter cette initiative. Motifs : les dispositions du Code des obligations, qui fixent la durée minimale des vacances pour tous les travailleurs du secteur privé, ont déjà été modifiées dans le sens des revendications présentées par l'initiative sur deux points : quatre semaines de vacances pour tous, une cinquième semaine pour les jeunes travailleurs jusqu'à 20 ans. Ils jugent préférable d'agir par la voie des conventions collectives de travail pour obtenir des améliorations.

Les partisans de l'initiative ont tenu à la maintenir, parce qu'ils estiment que ce sont justement les travailleurs âgés de plus de 40 ans qui ont besoin de vacances plus longues. **Anne-Marie Ley**

L'ENFANT ET LA LOI : UN LIVRE

Cette étude* fait une comparaison entre les droits français et suisse de l'enfant, tous deux ayant fait l'objet d'une refonte complète au cours de la dernière décennie. Ce sont des droits très voisins, ce qui s'explique par la similarité socio-économique et culturelle de ces pays. Le principe fondamental en est la protection de l'enfant et la distinction entre enfant légitime et enfant né hors mariage a totalement disparu du point de vue de ses droits. Les particularités de chaque législation sont abordées sous les chapitres du nom, de la nationalité et du domicile. Suit l'étude de l'autorité parentale, ses titulaires, ses limites et son contrôle. On y apprend, par exemple, que les grands-parents se voient reconnaître en France une place plus importante qu'en Suisse où ce sont les parents nourriciers qui ont leur mot à dire. Le cas du grand adolescent et de son besoin d'autonomie est résolu diffé-

remment, mais l'âge de la majorité n'est pas le même...

L'auteur prend position pour les mesures qui privilégient le besoin de sécurité de l'enfant, le plus souhaitable étant d'éviter la mésentente des parents, entre eux ou avec l'enfant. Ce n'est pas qu'un problème de droit, mais les législateurs ont fait de leur mieux dans leur domaine. — (ogl)

* L'enfant au regard des droits français et suisse, par Anne-Marie de Graffenried, 1984, Editions TAO.

DROIT A LA VIE : LE TEMPS PRESSE !

La votation sur l'initiative « Droit à la vie » est fixée au 9 juin prochain. C'est dire qu'il est grand temps de monter aux barricades. L'USPDA (Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement) lance un appel à toutes celles et à tous ceux qui sont d'accord de soutenir sa campagne contre l'initiative.

Vous pouvez verser votre obole au CCP 10-11542 à Lausanne, et/ou vous annoncer pour apporter votre aide concrète aux responsables (CP 572 - 1000 Lausanne 17). Vous pouvez aussi vous procurer la vidéocassette « Encore une loi au lieu du choix ? », qui peut servir de support à une discussion de groupe sur l'initiative (Distribution : Centrale suisse d'éducation ouvrière, CP 54, 3000 Berne 23, tél. 031/45 56 69. Durée : 30 minutes. Système : VHS. Prix : 15 francs).

Pour les plus argenté(e)s ou les plus généreuses(-eux), il est possible d'adhérer au « Club des Mille » moyennant un versement de 1000 ou de 500 francs.

Quel que soit votre choix, l'USPDA vous recommande d'agir vite. Les semaines sont comptées ! — (sl)

HOPITAUX : LES FEMMES EN FORCE

Un rapport de l'Office fédéral de statistique pour 1982/83 indique que les trois quarts des employés des hôpitaux suisses sont des femmes.

Cette appréciation repose sur les réponses reçues de 432 hôpitaux, cliniques, homes, etc. (sur les 956 interrogés), avec 117 000 employés au total, toutes catégories comprises. Les salaires représentent les 72 % des frais, qui s'élèvent à 6,4 milliards pour 66 000 lits et 874 000 patients.

Les femmes forment les 78 % du personnel, soit 17 % des médecins, 93 % du personnel soignant, 83 % du personnel technique médical, 72 % des services administratifs, 76 % des autres services : cuisine, transports, lingerie, etc.

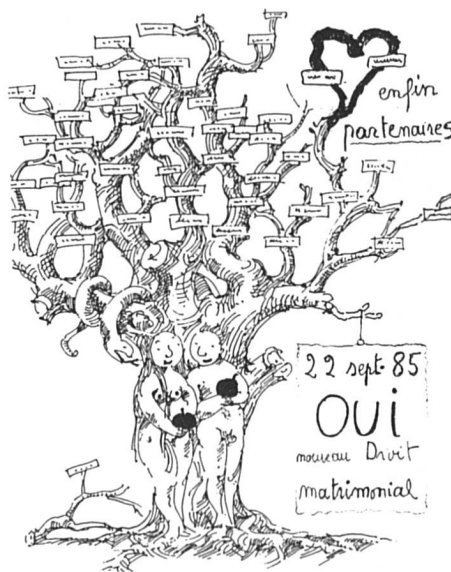
Pour les étrangers — ¼ du personnel — les chiffres sont de 11 % pour les médecins, 19 % pour le personnel soignant, 25 % pour le personnel technique médical, 9 % pour les services administratifs, 53 % pour les autres services. — (pbs)

DROIT MATRIMONIAL : UNE BROCHURE

C'est donc le 22 septembre de cette année que le peuple suisse sera appelé à se prononcer en faveur ou contre le nouveau droit matrimonial (cf. FS février 1985). Le Comité vaudois du 14 juin vient de publier une brochure qui fournit tous les éléments indispensables à la compréhension des enjeux de cette votation.

Cette brochure, rédigée avec la collaboration de trois conseillers nationaux favorables au nouveau droit (Gilles Petitpierre, rad. GE ; Yvette Jaggi, soc. VD et Vital Darbellay, PDC VS) est un excellent instrument de travail pour tous ceux (associations ou individus) qui sont appelés à défendre publiquement les principes fondamentaux de la révision contre les arguments des opposants. Mais elle sera également lue avec profit (grâce à son style simple, clair et sans emphase) par toutes les citoyennes et tous les citoyens soucieux de ne pas voter les yeux fermés sur un sujet d'importance capitale.

La brochure peut être obtenue pour le prix de 5 francs (+ 0,50 de frais de port) auprès du Comité vaudois du 14 juin, 1699 Maraçon, CCP 10-12234. — (sl)



Projet de carte postale pour la campagne de votation sur le nouveau droit matrimonial.